



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DES PÊCHES

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON

Vingtième session

8-12 septembre 2025

Réunion en ligne (Zoom)

APPLICATION DE L'ARTICLE 11 DU CODE DE CONDUITE POUR UNE PÊCHE RESPONSABLE: SPÉCIFICITÉS ET DIFFICULTÉS DU POINT DE VUE DES MEMBRES DE LA FAO

Résumé

Depuis son adoption, en 1995, le Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR) est une référence mondiale qui guide les pays dans la promotion de pratiques durables, inclusives et responsables dans la pêche et l'aquaculture.

Pour suivre l'application de l'article 11 du CCPR, sur les pratiques après capture et le commerce, le secrétariat du Sous-Comité du commerce du poisson mène des enquêtes périodiques, dont la plus récente a été lancée en 2025. De nombreux membres ont répondu à ce questionnaire révisé, que l'on a amélioré en vue d'étudier des sujets qui suscitent de plus en plus de préoccupations, parmi lesquels l'égalité des genres, la pêche artisanale, le changement climatique et le commerce international; ce taux de participation élevé témoigne de la constance de la participation et de l'engagement des membres.

Une analyse approfondie des réponses à l'enquête montre à la fois que des progrès ont été accomplis et que des problèmes subsistent dans différents domaines. De grands obstacles persistent, notamment en ce qui concerne l'harmonisation des réglementations, le développement des infrastructures, le développement des capacités et l'accès au marché, obstacles qui peuvent se révéler particulièrement problématiques pour les petits acteurs. Des membres ont insisté sur la nécessité d'une assistance technique, de cadres réglementaires plus précis et plus complets, d'une collaboration renforcée et de mesures ciblées de développement des capacités pour combler les lacunes mises en évidence. Il ressort des réponses au questionnaire que les acteurs auraient de plus en plus besoin de lignes directrices de la FAO qui apporteraient une assistance pratique et adaptée aux différents contextes en vue de l'application de l'article 11 du CCPR. Le secrétariat du Sous-Comité est déterminé à favoriser le dialogue, à mobiliser des ressources et à offrir une assistance ciblée en partenariat

avec les membres en vue de renforcer des chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture durables et inclusives qui contribuent à la sécurité alimentaire mondiale, au développement économique, à l'accès au marché et au bien-être des populations.

Suite que le Sous-Comité est invité à donner

- Donner des indications en vue d'apporter des réponses efficaces aux lacunes, aux contraintes et aux besoins de formation et de développement des capacités y afférents recensés, en se fondant sur l'analyse des réponses des membres sur l'application de l'article 11 du CCPR.
- Donner des indications sur les moyens à mettre en œuvre pour continuer d'améliorer l'application de l'article 11 du CCPR aux niveaux national, régional et mondial. En particulier, réfléchir à la question de savoir si la FAO devrait élaborer des lignes directrices adaptées au contexte afin d'offrir un cadre complet, étape par étape, qui permettrait aux pays d'appliquer efficacement les dispositions de l'article 11 du CCPR.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Enrica D'Agostino, Chargée de projet, NFI
Courriel: enrica.dagostino@fao.org

INTRODUCTION

1. Depuis son adoption, en 1995, le Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR)¹ constitue une référence mondiale pour la gestion responsable de la pêche et de l'aquaculture. Avec ses 12 articles, il offre un cadre complet pour aider les pays à gérer les ressources aquatiques tout en promouvant des pratiques équitables, transparentes, durables, inclusives et respectueuses de l'environnement. Bien que d'application volontaire, il a été largement adopté et de nombreux pays prennent des mesures pour aligner leur politique et leur législation en matière de pêche sur ses principes. Trois décennies après son adoption, il reste une référence fondamentale largement reconnue, qui éclaire les initiatives nationales et internationales dans le secteur.

2. L'article 11 du CCPR traite des pratiques responsables après capture et du commerce des produits de la pêche et de l'aquaculture. Il donne des orientations sur la manutention, la transformation, l'entreposage et le commerce de ces produits en vue d'assurer la durabilité, le respect des normes internationales, la coopération, la transparence, l'inclusion, l'efficacité et l'équité dans l'ensemble du secteur.

3. Le secrétariat du Sous-Comité supervise l'application de l'article 11 dans le monde et aide les pays à cette fin.

ENQUÊTE SUR L'ARTICLE 11 DU CCPR ET QUESTIONNAIRE RÉVISÉ

4. Depuis 2012, le secrétariat du Sous-Comité suit de près l'application de l'article 11 du CCPR au moyen d'un questionnaire d'autoévaluation, auquel les membres sont invités à répondre tous les deux ans au moyen d'un système de communication d'informations en ligne.

5. Le secrétariat a révisé le questionnaire une première fois en 2022, pour mieux adapter son contenu aux questions et aux défis émergents dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Comme suite aux recommandations formulées par le Sous-Comité à sa 19^e session, il l'a révisé une deuxième fois, pour encore gagner en qualité et en clarté. C'est sur cette version actualisée du questionnaire, diffusée en six langues en mars 2025, que reposent les conclusions présentées dans ce document de travail et dans le document d'information COFI:FT/XX/2025/Inf. 10.

6. Le questionnaire révisé conserve la même structure que la version précédente, mais contient de nouvelles questions sur le commerce international, l'égalité des genres, la pêche et l'aquaculture artisanales, l'adaptation au changement climatique et les mesures d'atténuation. Il permet ainsi une évaluation plus complète des faits nouveaux et des difficultés dans le secteur.

7. Le questionnaire contient toujours à la fois des questions fermées et des questions ouvertes. Les réponses aux questions fermées sont notées sur une échelle de 1 à 5, qui permet une évaluation standardisée dans différents domaines. En revanche, les questions ouvertes offrent l'espace nécessaire pour fournir des informations détaillées, ce qui permet à la personne qui répond de donner des précisions sur les points de vue, les défis, les aspects clés et les besoins propres à son pays.

8. Le questionnaire est structuré comme suit:

- Section I – Sécurité sanitaire et qualité des aliments (15 questions fermées, 1 question ouverte);
- Section II – Activités après capture/récolte (10 questions fermées, 4 questions ouvertes);
- Section III – Commerce international (5 questions fermées, 3 questions ouvertes);
- Section IV – Lois et règlements (5 questions fermées, 1 question ouverte);
- Section V – Questions finales (2 questions ouvertes).

¹ FAO. Code de conduite pour une pêche responsable. Rome, FAO. 1995.
<https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/v9878f>.

9. La dernière révision du questionnaire s'est accompagnée d'une nouvelle plateforme, qui doit améliorer l'exactitude et la fiabilité du système de communication d'informations. Cette nouvelle plateforme conserve les fonctionnalités du système précédent, auxquelles s'ajoutent des solutions plus souples, qui permettront d'affiner et d'optimiser aisément les futurs questionnaires.

TAUX DE RÉPONSE DES MEMBRES

10. Le 18 mars 2025, les membres ont été invités à participer à l'édition 2025 de l'enquête sur l'application de l'article 11 du CCPR et à répondre au questionnaire révisé par l'intermédiaire de la nouvelle plateforme². Tout au long du processus, le secrétariat du Sous-Comité a apporté un soutien essentiel, en aidant les membres à s'inscrire et à naviguer dans le système en ligne, pour qu'ils donnent des réponses précises et complètes. Tous les échanges individuels et toutes les réponses soumises par les membres ont été traités de façon strictement confidentielle, ce qui a permis de protéger les informations sensibles.

11. Au total, 144 États membres et une organisation membre (l'Union européenne, représentant ses 27 États membres) ont répondu à l'enquête 2025, soit 88 pour cent des membres. Le taux de réponse élevé traduit une fois de plus l'engagement continu des membres, ce qui confirme l'importance de cette initiative. Le secrétariat remercie sincèrement les membres pour leur collaboration productive et leurs commentaires pertinents.

Session du Sous-Comité	Répondants ³	Taux de réponse ⁴	Questionnaire
13 ^e – 2012	16 membres	22 %	Questionnaire de 2012
14 ^e – 2014	89 membres	60 %	Questionnaire de 2012
15 ^e – 2016	116 membres	73 %	Questionnaire de 2012
16 ^e – 2017	124 membres	77 %	Questionnaire de 2012
17 ^e – 2019	141 membres	86 %	Questionnaire de 2012
18 ^e – 2022	144 membres	87 %	Révision n° 1: questionnaire de 2022
19 ^e – 2023	Aucun questionnaire n'a été diffusé		
20^e – 2025	145 membres	88 %	Révision n° 2: questionnaire de 2025

ANALYSE DES RÉPONSES ET QUALITÉ DES DONNÉES

12. S'agissant de la fiabilité et de la qualité des données, puisque le contrôle repose sur une autoévaluation, plusieurs facteurs peuvent influencer sur les résultats, parmi lesquels la cohérence, l'exactitude et l'expertise du répondant. Des biais peuvent également survenir dans l'interprétation des questions et des points de vue des répondants. Malgré ces difficultés, le questionnaire reste une source d'information précieuse, qui permet de cerner les perceptions et les caractéristiques propres à chaque pays.

13. Au total, les membres ont répondu à 99,2 pour cent des questions fermées et à 95 pour cent des questions ouvertes, soit une nette amélioration de l'exhaustivité par rapport aux éditions précédentes, ce qui témoigne d'un fort degré de participation.

² Le questionnaire en ligne était accessible sur un portail dédié à cette fin ([Système de gestion des questionnaires sur la pêche](#)). Chaque pays devait se connecter avec ses propres identifiant et mot de passe. Ces modalités ont permis de répondre aux impératifs de confidentialité, de sécurité et de convivialité.

³ À chaque édition du questionnaire, l'Union européenne répond au nom de ses 27 États membres.

⁴ Pour ce taux, chaque État membre de l'Union européenne est compté individuellement, afin de bien traduire la couverture de l'enquête.

14. Les 145 questionnaires reçus des membres ont été analysés de deux façons:
- Les données brutes recueillies au moyen des questions fermées ont été analysées et agrégées aux niveaux mondial et régional. La ventilation statistique détaillée de ces résultats est présentée dans le document COFI:FT/XX/2025/Inf.10, qui doit être lu conjointement avec le présent document. Des groupes régionaux ont été créés aux fins du calcul des agrégats par région, à savoir: Afrique, Amérique du Nord, Amérique latine, Asie, Caraïbes, Europe, Pacifique Sud-Ouest et Proche-Orient. Il n'a pas été possible d'analyser les tendances, faute d'une série chronologique complète, puisque le questionnaire a connu deux grandes révisions au fil du temps.
 - Les réponses aux questions ouvertes, reçues dans les six langues officielles de la FAO⁵, ont été traduites et résumées, l'objectif étant de cerner aussi précisément que possible les difficultés que les membres rencontrent lorsqu'ils cherchent à appliquer l'article 11 du CCPR. Une synthèse de ces réponses est présentée dans la suite du présent document.

ANALYSE DES RÉPONSES AUX QUESTIONS OUVERTES

15. On trouvera dans les sections suivantes une analyse sommaire des réponses reçues aux questions ouvertes, qui donnent des éclairages sur les principales difficultés rencontrées par les membres et sur leurs points de vue.

Section I – Sécurité sanitaire et qualité des aliments

Question ouverte 1.16: Veuillez indiquer quels sont actuellement les défis ou problèmes liés aux systèmes d'assurance de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments applicables aux produits issus de la pêche et de l'aquaculture, dans votre pays.

16. De nombreux membres ont évoqué des défis majeurs dans leurs systèmes de sécurité sanitaire des aliments applicables aux produits de la pêche et de l'aquaculture, notamment les suivants:

- L'absence de politiques et de cadres réglementaires globaux, le manque d'alignement des politiques relatives à la sécurité sanitaire des aliments sur les normes internationales (telles que celles qui sont fixées par le Codex Alimentarius) et la superposition des mandats de diverses autorités, ce qui complique l'application des réglementations et nuit à la cohérence de l'action répressive.
- L'absence d'infrastructures adéquates qui permettraient des pratiques hygiéniques et une manipulation, un stockage et un transport corrects, d'équipements de la chaîne du froid et de laboratoires accrédités pour les tests de sécurité sanitaire des aliments (concernant, par exemple, les biotoxines, les métaux lourds et les dangers microbiologiques).
- L'insuffisance des ressources et des capacités, notamment une pénurie d'inspecteurs et de personnels techniques qualifiés, ainsi qu'une sensibilisation et une formation limitées des pêcheurs, des agriculteurs et des transformateurs s'agissant des pratiques d'hygiène, de l'analyse des dangers – points critiques pour leur maîtrise (HACCP) et de la traçabilité, en particulier dans les secteurs artisanaux et informels.
- L'absence de protocoles de certification unifiés et de normes harmonisées concernant la sécurité sanitaire et la qualité des aliments. En outre, les coûts élevés et les exigences strictes font qu'il est compliqué de respecter les prescriptions imposées sur les marchés internationaux, surtout pour les petits acteurs.
- L'informalité des marchés fait qu'il est souvent difficile de les surveiller efficacement.
- L'insuffisance des ressources financières et des investissements pour les inspections, les laboratoires et les infrastructures. L'absence d'incitations à l'adoption de systèmes de sécurité et d'assurance qualité ne fait qu'aggraver ce problème.

⁵ Anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

- Le contraste entre les normes plus strictes pour les exportations et l'application laxiste sur les marchés intérieurs, ce qui crée des lacunes et des incohérences dans la réglementation.

17. Plusieurs membres ont également cité des défis concernant spécialement la faiblesse des contrôles sur les aliments pour animaux, les antibiotiques, la biosécurité et les lacunes dans le suivi des résidus de médicaments vétérinaires dans l'aquaculture. Ils ont également relevé de nouveaux dangers, parmi lesquels les microplastiques, le changement climatique et la résistance aux antimicrobiens, que les systèmes de contrôle et de surveillance existants ne prennent pas encore bien en compte.

Section II – Activités après capture/récolte

Question ouverte 2.11: Veuillez indiquer les activités menées dans votre pays qui ont permis d'améliorer les pratiques après capture/récolte en y associant des bénéfices sociaux.

18. De nombreux membres ont déclaré avoir pris une série d'initiatives pour améliorer les pratiques après capture/récolte tout en amenant des bénéfices sociaux et économiques aux populations locales. La formation et le renforcement des capacités comptaient parmi les mesures les plus citées, avec des activités ciblant les pêcheurs, les transformateurs, les négociants et d'autres acteurs des chaînes de valeur. Ces formations étaient généralement axées sur l'amélioration de l'hygiène, de la manutention, de la transformation, du stockage et de la sécurité sanitaire et, souvent, s'adressaient spécifiquement aux femmes et aux jeunes.

19. Un nombre important de membres ont évoqué l'adoption de solutions améliorées, telles que des claies de séchage au soleil, des chambres de fumage ou fours améliorés (par exemple, grâce à la technique FAO-Thiaroye de transformation), des installations de stockage réfrigérées et des systèmes de transport isolés, qui ont contribué à réduire les pertes et à améliorer la sécurité sanitaire et la qualité des produits. Des membres ont cité d'autres mesures qui ont été prises pour réduire les pertes et les déchets de poisson après la capture ou la récolte, par exemple l'amélioration des techniques de manutention, l'accroissement de la sélectivité des engins de pêche, des campagnes de sensibilisation et des pratiques d'économie circulaire visant à transformer les sous-produits et les déchets de poisson en produits prisés, tels que la farine de poisson, le biogaz ou encore les engrais biologiques.

20. L'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement, notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre, a aussi été citée, par exemple avec l'utilisation d'énergies renouvelables et de technologies économes en eau et en énergie pour la transformation, le stockage et le transport.

21. Certains membres ont mentionné des initiatives axées sur le bien-être et la sécurité des travailleurs, telles que des formations à la sécurité au travail et des mesures visant à promouvoir des conditions de travail décentes. Il a également été fait mention de l'autonomisation des petits pêcheurs, souvent en lien avec le développement de coopératives et l'amélioration de l'accès au marché.

22. Des membres ont également évoqué la certification Fairtrade, les systèmes de traçabilité et les améliorations de l'infrastructure du marché en vue de contribuer à des approvisionnements responsables et d'améliorer les moyens d'existence des populations locales. Quelques membres ont fait état de campagnes visant à promouvoir la consommation de poisson, en particulier dans les communautés où elle reste faible, dans le but d'améliorer la nutrition et d'augmenter la demande de produits locaux à base de poisson. Quelques membres ont noté la lenteur des progrès concernant le changement de comportement des consommateurs, s'agissant en particulier des efforts visant à augmenter la consommation intérieure de poisson et à soutenir des solutions de substitution durables.

Question ouverte 2.12: Veuillez indiquer les principaux obstacles ou les grandes préoccupations associés aux activités après capture/récolte menées dans votre pays.

23. Les membres ont cité un large éventail d'obstacles qui continuent de freiner les progrès dans l'amélioration des pratiques après capture/récolte et des résultats sociaux qui en découlent. L'une des préoccupations les plus fréquemment citées était le manque de technologies améliorées ou appropriées pour la transformation, le stockage et la création de valeur. De nombreux membres ont également souligné la

persistance de pertes et de gaspillages après capture/récolte, notamment la sous-utilisation des prises accessoires et l'insuffisance des mesures visant à réduire les rejets. Les fraudes commerciales ont aussi été citées comme un autre défi fréquemment rencontré par les membres.

24. L'absence d'infrastructures adéquates, notamment les installations de stockage réfrigérées, la production de glace et les sites de débarquement, a été citée comme un obstacle important, en particulier dans les communautés de pêche reculées ou artisanales. Le coût élevé de l'énergie, du transport et du matériel a également été cité parmi les défis courants.

25. Plusieurs membres ont souligné le caractère limité du soutien dont bénéficie le secteur de la pêche artisanale, notamment s'agissant du financement, de la formation et de l'accès aux marchés. Bien souvent, ces contraintes sont aggravées par un accès restreint aux marchés formels, ainsi que par une mauvaise organisation des chaînes de valeur, ce qui fait qu'il est difficile pour les pêcheurs et les transformateurs de tirer pleinement profit des améliorations apportées aux activités après capture.

26. Des problèmes d'ordre social ont également été cités, notamment des préoccupations concernant l'inégalité d'accès aux prestations, la persistance de l'informalité du travail et le soutien insuffisant à la participation des femmes.

Question ouverte 2.13: Veuillez énumérer les grandes réalisations qu'a enregistrées votre pays et les difficultés majeures qu'il a rencontrées dans le domaine de l'avancement des femmes et de l'égalité des genres dans le cadre des activités après capture/récolte dans les chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture.

27. Les grandes difficultés recensées par les membres mettent en évidence la persistance des inégalités de genre dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, les femmes restant sous-représentées dans les rôles de direction et de prise de décision, surtout dans les régions reculées.

28. De nombreux membres ont souligné que l'informalité de l'emploi des femmes constituait un obstacle important, car, bien souvent, elles ne jouissaient pas des droits au travail, n'avaient accès ni au financement ni à la sécurité sociale et leur emploi n'était pas reconnu officiellement. Certains membres ont indiqué que les activités de formation et de renforcement des capacités étaient insuffisantes, peu de programmes visant à renforcer les capacités de direction, les compétences techniques et financières ou l'esprit d'entreprise des femmes. Des membres ont fait état du fait que, par conséquent, la participation des femmes dans les organisations et associations était restreinte. Enfin, certains membres ont souligné le manque de données ventilées par sexe, qui nuit à l'efficacité de l'élaboration et du suivi des politiques.

29. Pour ce qui est des grandes réalisations, la majorité des membres ont souligné les progrès significatifs accomplis s'agissant de la reconnaissance du rôle des femmes dans la transformation, le commerce et la distribution. De nombreux membres ont intégré le souci d'équité entre les sexes dans leurs stratégies nationales en matière de pêche et d'aquaculture, en mettant en œuvre des actions ciblées pour les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables.

30. Certains membres ont adopté des critères sensibles aux questions de genre dans leurs systèmes de certification et leurs organes de gouvernance, promouvant et soutenant les entreprises détenues par des femmes, en particulier dans les contextes de la pêche et de l'aquaculture artisanales et à petite échelle. Le développement des coopératives, des associations et des réseaux de femmes a amélioré l'accès des femmes au financement, à la formation, aux marchés et aux négociations collectives et a renforcé leur autonomie sur le plan économique.

31. Certains membres ont évoqué des formations, des ateliers techniques et des initiatives de renforcement des capacités ciblant les femmes, dans des domaines tels que la manutention, la conservation, le contrôle de la qualité, les outils numériques, l'alphabétisation, la finance, le marketing, la gestion et les fonctions de direction. L'accès au financement s'est également amélioré dans certains pays grâce au microcrédit, à des subventions et à des prêts sur mesure soutenus par des partenariats multipartites avec les pouvoirs publics, la société civile, le secteur privé et les organisations internationales.

32. En outre, l'engagement des femmes dans les projets de développement menés par la FAO et d'autres organismes internationaux a renforcé leur participation aux initiatives mondiales visant à assurer la durabilité de la pêche et de l'aquaculture. La visibilité et la reconnaissance des femmes ont également été renforcées par des campagnes de sensibilisation et l'attribution de prix. Des membres ont également cité quelques exemples de réussite, de femmes assumant des rôles traditionnellement dévolus aux hommes, par exemple propriétaire de navire, technicien des engins de pêche ou transformateur de sous-produits.

Question ouverte 2.14: Veuillez énumérer les principales réalisations qu'a enregistrées votre pays et les difficultés majeures qu'il a rencontrées en ce qui concerne les mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets s'appliquant aux activités après capture/récolte dans les chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture.

33. Au niveau des politiques, plusieurs membres ont tenu compte systématiquement du changement climatique dans leurs politiques nationales relatives à la pêche et à l'aquaculture et ont intégré la pêche et l'aquaculture dans les stratégies nationales concernant le climat, telles que les contributions déterminées au niveau national (CDN) et les plans nationaux d'adaptation (PNA). En revanche, quelques membres ont signalé l'absence ou l'application minimale d'instruments réglementaires pertinents. Sur le plan technique, les énergies renouvelables et les solutions d'efficacité énergétique gagnent du terrain parallèlement aux pratiques relevant de l'économie circulaire.

34. Dans de nombreux pays, les mesures de renforcement des capacités ciblent les acteurs du secteur après capture/récolte, sensibilisent aux répercussions du changement climatique et aux réponses à y apporter, encouragent les pratiques de manutention et de transformation résistantes aux aléas climatiques et promeuvent la bioéconomie.

35. Malgré ces réalisations, il reste de grands défis à relever. Parmi les principales difficultés signalées figurent l'accès limité au financement de l'action climatique et les coûts élevés de l'amélioration des infrastructures et de l'adoption de solutions énergétiques renouvelables ou propres, qui empêchent une adoption par le plus grand nombre. Dans ce contexte, les petits exploitants et les artisans, en particulier ceux qui vivent dans des zones reculées et qui disposent de peu d'autres moyens de subsistance, restent très vulnérables aux effets du changement climatique.

36. En outre, de nombreux membres ont indiqué que la faiblesse des capacités institutionnelles et l'insuffisance de la sensibilisation, des données et des recherches sur les répercussions que le changement climatique a sur les écosystèmes et les ressources aquatiques, avec des implications pour la stabilité des chaînes d'approvisionnement et la qualité des produits, entravaient la mise en œuvre de mesures d'adaptation et d'atténuation efficaces et fondées sur des données factuelles. En particulier, le manque de coordination efficace des différents services publics peut retarder la mise en œuvre de politiques cohérentes et d'actions concertées pour lutter contre le changement climatique.

37. Un autre grand problème souligné par certains membres est l'exposition croissante des infrastructures de l'après-capture/récolte, telles que les équipements de la chaîne du froid, les sites de débarquement, les ports de pêche et les marchés, aux risques climatiques, parmi lesquels les épisodes de chaleur extrême, les sécheresses, les ondes de tempête et les inondations. Les faibles taux d'électrification des zones rurales entravent aussi l'utilisation d'équipements modernes. Enfin, plusieurs membres ont indiqué que l'insuffisance de l'approvisionnement en eau propre et potable entravait fortement la mise en place de chaînes de valeur alimentaires aquatiques résilientes.

Section III – Commerce international

Question ouverte 3.6: Veuillez indiquer quelles sont les principales difficultés que rencontre votre pays lors de l'exportation ou de l'importation de produits issus de la pêche et de l'aquaculture.

38. Des membres ont souligné que l'accès limité aux marchés internationaux constituait un obstacle majeur au commerce. En particulier, le coût élevé de la mise en conformité avec les mesures tarifaires et non tarifaires a fait grimper les coûts de production. Cette difficulté est d'autant plus sérieuse pour les petits pêcheurs.

39. Certains membres ont fait observer que les mesures tarifaires et non tarifaires évoluaient fréquemment et que certains pays avaient du mal à obtenir en temps utile les informations actualisées nécessaires à la mise en conformité avec les prescriptions changeantes des marchés d'importation. Un grand nombre de membres ont indiqué que le respect des mesures non tarifaires, par exemple les normes de certification de la sécurité sanitaire, était une grande source de complications, surtout concernant les exportations aquacoles.

40. Des membres ont souligné combien il était difficile de répondre aux exigences sanitaires et phytosanitaires, surtout pour les petits producteurs, qui n'ont qu'un accès limité à des laboratoires adéquats pour effectuer les essais requis par les normes internationales. En outre, le manque d'harmonisation des normes de sécurité sanitaire des aliments, des procédures d'inspection, des normes de durabilité, de l'écoétiquetage et des normes de certification sur les différents marchés est source d'incertitude. Cela engendre des coûts et des charges administratives supplémentaires pour les opérateurs.

41. La majorité des membres ont indiqué que les difficultés liées aux infrastructures constituaient un frein majeur pour le commerce des produits de la pêche et de l'aquaculture. Parmi ces difficultés, on citera l'inadéquation des installations de stockage et de transport, qui perturbe la chaîne du froid, l'insuffisance des infrastructures portuaires, qui nuit à l'efficacité des opérations d'exportation, et l'insuffisance des installations de transformation, qui contribue à l'augmentation des pertes après capture/récolte. Des membres ont également souligné que l'absence de plans d'investissement exacerbait ces problèmes.

42. La pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) continue d'avoir un impact sur le commerce des produits de la pêche et de l'aquaculture pour plusieurs membres, qui ont souligné combien il importait de donner une suite effective aux inspections au moyen de mesures de suivi, de contrôle et de surveillance, ainsi que de la mise en œuvre de systèmes de traçabilité; cependant, ils ont relevé l'insuffisance des capacités qui s'explique par des lacunes dans les ressources juridiques, financières, administratives et techniques.

43. Certains membres ont souligné l'impact croissant du changement climatique sur la disponibilité et la durabilité des stocks de poissons. Cet impact peut perturber les chaînes d'approvisionnement et influencer la disponibilité et le prix des produits de la pêche et de l'aquaculture sur les marchés internationaux.

Question ouverte 3.7: Veuillez indiquer quelles sont, dans votre pays, les principales espèces issues de la pêche et de l'aquaculture artisanales qui pourraient intégrer les marchés mondiaux.

44. Pour certains membres, l'exportation d'espèces issues de la production artisanale ne fait pas partie des priorités, car ils exportent déjà de grandes quantités de produits issus de la pêche de capture et de l'aquaculture. De nombreux autres membres ont cité un large éventail d'espèces de grande valeur issues de la pêche et de l'aquaculture artisanales, qui pourraient avoir beaucoup de succès sur les marchés internationaux en raison de leur goût et de leur qualité, ainsi que de leur durabilité sociale, économique et environnementale. Dans de nombreux pays, la pêche artisanale joue un rôle essentiel dans l'entretien des communautés côtières, en leur fournissant des moyens de subsistance, en garantissant leur sécurité alimentaire et en leur offrant des débouchés économiques. En outre, elle s'accompagne souvent de pratiques traditionnelles, de techniques respectueuses de l'environnement et de méthodes de capture ou de récolte à faible impact, ce qui offre de nouveaux débouchés sur des marchés mondiaux soucieux de l'environnement. Certaines de ces espèces seraient déjà très présentes sur les marchés internationaux en tant que produits biologiques certifiés.

45. Bon nombre des espèces citées sont appréciées pour leur croissance rapide, leur résilience et la facilité de leur élevage, ce qui rend leur exportation tout à fait viable sur le plan commercial. Elles peuvent parfaitement être fumées, séchées, salées ou congelées, que ce soit sous la forme de filets ou de produits entiers réfrigérés. En outre, nombre de ces espèces gagnent en popularité dans l'aquaculture et font déjà l'objet d'un commerce régional. Certaines des espèces citées pourraient intéresser des segments de consommateurs très spécifiques et pénétrer les marchés gastronomiques. D'autres, en revanche, sont très prisées par les aquariophiles et pourraient avoir beaucoup de succès sur les marchés internationaux des poissons d'ornement en raison de leur diversité et de leurs traits exotiques.

46. Un autre aspect intéressant mentionné par plusieurs membres est la demande croissante des marchés de la diaspora asiatique et africaine dans le monde entier. Ces marchés entraînent une augmentation de la consommation d'aliments traditionnels et artisanaux, façonnant les préférences des consommateurs, les influences culturelles et les dynamiques économiques, qui à leur tour ont des effets sur les secteurs traditionnels et le commerce mondial.

47. La production et l'utilisation de microalgues pour diverses applications, notamment l'alimentation, la médecine, les cosmétiques et la production de biocarburants, suscitent un intérêt croissant à l'échelle mondiale. Plusieurs membres ont annoncé des plans nationaux d'investissement dans la recherche-développement en vue de tirer parti de ces marchés émergents. De même, certains pays ont commencé à s'intéresser aux exigences en matière d'exportation des oursins et des holothuries.

48. Malgré ce potentiel immense, les membres ont cité plusieurs problèmes qui limitent l'accès aux marchés internationaux. Le secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales manque souvent d'installations de transformation modernes et d'infrastructures pour la création de valeur, notamment par la congélation, le filetage, le fumage, la mise en boîte et l'emballage. En outre, l'insuffisance des études de marché fait qu'il est difficile de repérer les espèces prometteuses et de mettre au point des stratégies de commercialisation et des activités promotionnelles efficaces et durables. Les lacunes en matière de traçabilité, d'écoétiquetage, de systèmes de certification, de qualité et de sécurité sanitaire des produits entravent encore plus la capacité du secteur à répondre aux exigences des marchés internationaux.

Question ouverte 3.8: Veuillez énumérer les éventuels accords commerciaux dont votre pays est partie et dans lesquels figurent des engagements en faveur de la pêche et de l'aquaculture durables, y compris des clauses commerciales inhabituelles (concernant par exemple la durabilité des stocks, la pêche INDNR et les subventions à la pêche).

49. De nombreux membres ont indiqué que leurs accords commerciaux actuels ne contenaient aucune disposition spécifique relative à la pêche et à l'aquaculture durables, comme des clauses inhabituelles concernant par exemple la pêche INDNR, la durabilité des stocks ou les subventions à la pêche.

50. Plusieurs membres ont évoqué divers accords commerciaux régionaux et bilatéraux qui contiennent des clauses relatives à la pêche et à l'aquaculture durables. Ces clauses visent à promouvoir des pratiques de pêche responsables, à assurer la conservation à long terme des ressources marines et à renforcer la coopération concernant la protection de l'environnement marin. Des membres ont insisté sur l'application des mécanismes relatifs à la pêche INDNR, aux subventions, à la conservation et à la gestion.

51. Certains membres ont insisté sur l'inclusion de clauses relatives aux subventions à la pêche dans les accords commerciaux bilatéraux et régionaux actuels et dans les négociations en cours. De nombreux membres ont fait référence à l'Accord sur les subventions à la pêche de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et à son rôle dans la réglementation des subventions au secteur.

52. Plusieurs membres ont cité les différents accords environnementaux multilatéraux (AEM) qui leur permettent de promouvoir une gestion responsable de la pêche, de contribuer à la conservation de la biodiversité marine et d'encourager les approches de la conservation du milieu marin fondées sur la coopération. Parmi les instruments cités figurent la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la Convention sur la diversité biologique, l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons chevauchants et le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique.

53. Certains membres ont dit se conformer à des cadres internationaux, tels que l'Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et le CCPR, lorsqu'il s'agit de lutter contre la pêche INDNR et de promouvoir des pratiques de pêche durables. D'autres ont donné des informations sur diverses législations nationales relatives à la documentation des captures et aux mesures de suivi, de contrôle et de surveillance visant à lutter contre la pêche INDNR.

54. Certains membres ont souligné le rôle des organisations régionales de gestion des pêches et des comités des pêches s'agissant d'assurer le respect des mesures de conservation et de gestion.

55. Certains membres ont également évoqué la prédominance des accords et arrangements de pêche privés, ainsi que les protocoles d'accord qui encouragent la coopération concernant les pratiques de pêche durables, la gestion responsable des ressources halieutiques, la pêche artisanale et le respect des normes internationales relatives à l'environnement et aux droits des travailleurs. Quelques membres, en particulier ceux des régions sans littoral, ont mentionné les cadres de coopération intégrés dans ces accords qui facilitent le développement durable de l'aquaculture.

Section IV – Lois et règlements

Question ouverte 4.6: Veuillez indiquer quelles sont les lacunes que présente actuellement le cadre législatif national régissant les produits issus de la pêche et de l'aquaculture dans votre pays, lacunes qui engendrent des difficultés, donnent lieu à des pertes d'efficacité ou entravent l'accès à certains marchés ou la conformité avec le cadre international applicable.

56. Les cadres législatifs nationaux applicables à la pêche et à l'aquaculture varient considérablement d'un pays à l'autre. Si certains sont bien alignés sur les politiques et réglementations internationales, beaucoup d'autres présentent des problèmes et des lacunes, ce qui se traduit par des pertes d'efficacité, des incertitudes sur le plan opérationnel et des obstacles entravant l'accès aux marchés. Voici les principaux problèmes qui ont été signalés:

- Les cadres réglementaires sont obsolètes, ne sont pas conformes aux normes internationales et présentent des lacunes concernant la sécurité sanitaire des aliments, la traçabilité, la biosécurité, la pêche INDNR et la gestion écosystémique.
- Le non-respect des exigences du commerce international limite la compétitivité des produits nationaux, restreint l'accès aux marchés étrangers et rend le secteur moins attrayant pour les investissements potentiels.
- La fragmentation des réglementations dans les différents secteurs et le flou dans la délimitation des responsabilités des différents organismes de réglementation, en particulier dans les États fédéraux, sont sources de pertes d'efficacité et de lenteurs.
- Il n'y a pas assez de contrôles et de mesures visant à faire appliquer les règles, surtout dans les pêcheries artisanales et semi-industrielles.
- Il manque de réglementations spécifiques et claires pour les activités aquacoles, par exemple des programmes de contrôle des aliments pour animaux et des additifs.
- L'absence de mécanismes législatifs et de mesures incitatives en faveur d'une pêche et d'une aquaculture durables entrave la modernisation et la compétitivité du secteur.
- Il n'existe pas de loi pour la pêche continentale et la gestion des stocks transfrontières.
- Le manque de données scientifiquement fiables et la faiblesse des systèmes statistiques empêchent l'élaboration de politiques éclairées, ce qui débouche sur une mauvaise gestion et des lacunes dans les cadres réglementaires.
- Les textes juridiques sont souvent complexes, incomplets et obscurs, et devraient être intégrés à d'autres cadres réglementaires, standards et normes pour parvenir à une application efficace.
- Pour se conformer à l'article 11 du CCPR, le processus législatif doit être transparent et participatif, ce qui peut souvent se révéler difficile, puisque les consultations demandent beaucoup de ressources et de temps.
- Les procédures de modification des lois sont lentes et les mécanismes qui permettraient des mises à jour et des notifications en temps utile font défaut.

- Alors que les transformateurs travaillant pour l'exportation le font généralement dans le cadre de réglementations strictes conformes aux normes internationales, les marchés nationaux fonctionnent souvent dans un contexte plus informel, caractérisé par une surveillance limitée et des préoccupations accrues pour la sécurité sanitaire des aliments.

Section V – Questions finales

Question ouverte 5.1: Veuillez livrer ici vos éventuelles observations supplémentaires sur la mise en application de l'article 11 du Code de conduite pour une pêche responsable dans votre pays.

57. Les membres ont utilisé ce champ supplémentaire pour fournir des détails et des commentaires en réponse aux questions ou aux sujets fermés, qui ont été inclus dans les sections correspondantes du présent document. Ils ont fait de nombreux commentaires, notamment pour exprimer leur satisfaction à l'égard du nouveau questionnaire et de la nouvelle plateforme, ce qui témoigne de leur efficacité et de l'accueil positif que les membres leur ont réservé.

58. De nombreux membres ont demandé la création d'un mécanisme d'appui à l'application de l'article 11 du CCPR au niveau national. Plus précisément, ils ont demandé à la FAO d'élaborer des lignes directrices qui donneraient un cadre structuré et des conseils étape par étape pour aider les pays à appliquer efficacement les dispositions. Ces lignes directrices devraient traiter de sujets clés tout en s'adaptant aux différents contextes, notamment les zones rurales, la pêche artisanale, l'aquaculture, les écosystèmes d'eau douce et la pêche continentale, dans un souci de pertinence et d'applicabilité.

Question ouverte 5.2: Veuillez indiquer les éventuelles interventions nécessaires en matière de formation et de renforcement des capacités en lien avec les thèmes visés par l'article 11, interventions qui pourraient aider votre pays à mettre en application le Code de conduite pour une pêche responsable et élargir ses débouchés commerciaux.

59. En réponse à cette nouvelle question, les pays ont fourni une liste détaillée et complète des besoins en matière de renforcement des capacités et de formation en vue de l'application efficace de l'article 11 du CCPR et de l'évaluation de l'impact des mesures prises.

60. Les débouchés et les réglementations commerciales, les systèmes de sécurité et d'assurance qualité, la gestion des pertes et du gaspillage alimentaires, les critères de certification, les exigences d'importation et l'accès aux marchés, le développement des chaînes de valeur, la collecte et l'analyse de données, les techniques intelligentes face au climat, le contrôle de la pêche INDNR, les maladies des poissons et l'évaluation des stocks, la responsabilité sociale et la mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières au service du développement durable sont des sujets pour lesquels les membres ont dit avoir besoin d'interventions de formation et de renforcement des capacités. Certains membres ont spécifiquement demandé une formation sur les stratégies d'intégration des possibilités d'investissement sectorielles dans les plans d'investissement nationaux, qui traiterait des priorités économiques, des mesures d'incitation des pouvoirs publics et des tendances du secteur. De nombreux membres ont également souligné qu'il fallait soutenir le secteur de l'aquaculture, notamment par des initiatives de formation et de renforcement des capacités axées sur les cadres réglementaires et la production locale d'aliments pour poissons.

61. Des membres ont souligné l'importance de la formation transversale pour favoriser la coopération entre les institutions et les organismes aux niveaux régional et national. De nombreux membres ont également insisté sur des programmes de renforcement des capacités ciblant les acteurs clés de la chaîne de valeur de la pêche, en particulier les microentreprises dirigées par des femmes et les petits pêcheurs.

62. Outre la formation technique, des membres ont cité plusieurs autres activités clés:

- La formation des analphabètes, dans un souci d'accessibilité.
- Des initiatives de mobilisation et de sensibilisation des populations, par exemple des ateliers, des foires et des campagnes, pour promouvoir la consommation responsable de poisson, la sécurité sanitaire des aliments et la durabilité, tout en abordant les enjeux sociaux.

- Le soutien du microfinancement et de l'esprit d'entreprise dans le cadre de partenariats stratégiques public-privé afin de contribuer à la croissance du secteur.
- La promotion des voyages d'étude pour l'échange de connaissances et le partage des meilleures pratiques avec d'autres pays.
- La mobilisation et la consultation des parties prenantes, pour faciliter le dialogue entre les pêcheurs, les transformateurs, les fournisseurs, les responsables politiques et le secteur afin d'améliorer la prise de décision, l'inclusion et la participation de la population.
- La promotion de la recherche-développement pour améliorer le commerce, la commercialisation et la durabilité de la pêche et de l'aquaculture.
- Le renforcement des capacités concernant l'article 11 du CCPR.

SOUTIEN AUX PAYS EN VUE DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 11 DU CCPR

63. Le secrétariat du Sous-Comité a utilisé les résultats de l'enquête sur l'application de l'article 11 du CCPR pour déterminer dans quels domaines apporter un soutien aux niveaux national, régional et mondial. En tant que plateforme de dialogue sur les enjeux après la capture/récolte et les enjeux commerciaux, le Sous-Comité permet en outre de catalyser les efforts et de mobiliser les ressources au niveau international pour s'attaquer aux lacunes et aux problèmes recensés. Les membres sont par ailleurs encouragés à demander l'aide des bureaux de pays de la FAO.

64. Au cours des trois dernières décennies, la FAO a mis au point de nombreux outils qui facilitent directement ou indirectement l'application de l'article 11 du CCPR. Ces outils aident les pays à optimiser la gestion des ressources halieutiques et aquacoles, à favoriser des comportements responsables, à s'attaquer aux enjeux de l'après-capture/récolte et aux enjeux environnementaux et commerciaux et à aligner les politiques nationales sur les normes mondiales de durabilité.

65. En outre, avec le soutien de différents donateurs, la FAO met en œuvre le projet GLOBEFISH⁶, un outil complet de veille sur le marché de la pêche et de l'aquaculture qui fournit des informations et des analyses précises et actualisées sur le secteur concernant le commerce, la fixation des prix du marché et les tendances.

66. Une collection d'instruments essentiels, de ressources pour l'apprentissage en ligne et de sites web créés par la FAO sera mise en ligne sur une page dédiée du site web GLOBEFISH de la FAO. La consultation de ces références thématiques aidera à l'application de l'article 11 du CCPR.

CONCLUSION

67. L'application de l'article 11 du CCPR reste inégale d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre; l'analyse montre que des progrès sensibles ont été accomplis, mais aussi que des difficultés persistent. Malgré la volonté solide des membres, l'incorporation de cet article dans les politiques et les cadres réglementaires nationaux est un processus complexe. Les résultats présentés dans ce document de travail confirment que des difficultés subsistent concernant la gouvernance, la répartition des ressources et la capacité d'exécution. Malgré les efforts entrepris, la persistance de ces lacunes montre combien il importe de renforcer davantage les cadres réglementaires conformément aux normes internationales, de mobiliser des investissements stratégiques, de renforcer les capacités institutionnelles et techniques et de formuler des stratégies de marché ciblées pour répondre aux besoins évolutifs du secteur. Des lignes directrices sur l'application de l'article 11 du CCPR, demandées par certains membres, pourraient constituer une ressource supplémentaire utile, qui aiderait les responsables politiques et les praticiens à améliorer les pratiques après capture/récolte et le commerce dans la pêche et l'aquaculture.

⁶ COFI:FT/XX/2025/Inf. 9.